

DÉCISION DE LA COMPOSITION DU JURY
DU CONCOURS SUR TITRES DE
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, en date du 20 juillet 2020 portant ouverture d'un concours sur titres de psychologue de classe normale

DÉCIDE

Article 1 : La composition du jury est fixée comme suit :

- Monsieur Yvon LE TILLY, directeur-adjoint aux Hôpitaux de Chartres, président ;
- Madame Marion CHINCHILLA, responsable du Pôle Social aux Hôpitaux de Chartres ;
- Madame Lorenza POLISANO, psychologue au centre hospitalier de Dreux ;
- Monsieur Boris MERMBERG, psychologue au centre hospitalier de Châteaudun ;
- Monsieur Scope SNUMBU MAMPEMBE, gériatre au Soins de Suite et de Réadaptation au Centre Hospitalier de Châteaudun

Article 2 : Le Directeur des Relations Humaines et de la Recherche Clinique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chartres, le 18 décembre 2020



Pour Le Directeur-Adjoint de la Direction des
Relations Humaines et de la Recherche Clinique
Par déléation, la Responsable du Pôle Social


Marion CHINCHILLA